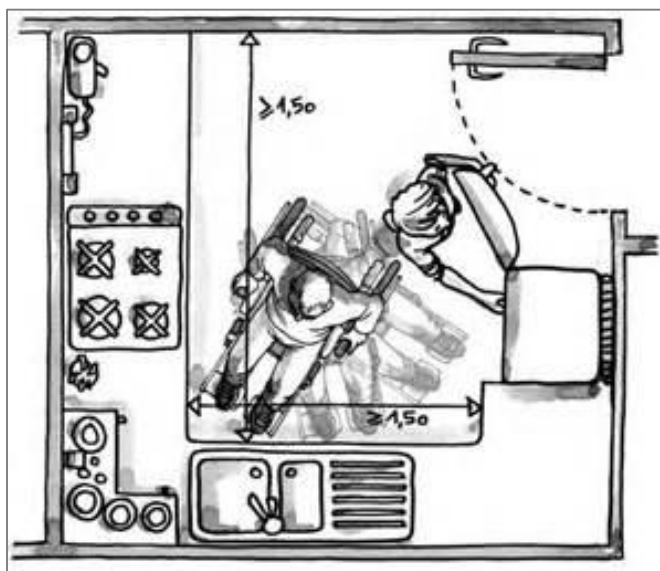
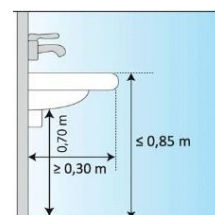


Cuisine accessible d'un gîte



- **La largeur des portes doit être :**
 - Pour les établissements neufs (après 2007) : largeur mini de 90 cm - passage utile : 83 cm
 - Pour les établissements existants (avant 2007) : largeur mini de 80 cm - passage utile : 77 cm
- La poubelle doit être à battant et avoir une hauteur d'au moins 40 cm (poubelle à pédale interdite)
- Un évier et/ou une plaque de cuisson accessibles doivent avoir les dimensions suivantes :
 - Hauteur mini : 70 cm (pour pouvoir passer les jambes)
 - Hauteur maxi (avec la cuve) : 85 cm
 - Profondeur mini (attention au siphon) : 30 cm
 - Largeur mini : 60 cm





- Les robinets doivent être à levier (*plus facile pour la préhension*) et avoir un point bleu pour indiquer l'eau froide et un point rouge pour indiquer l'eau chaude.
Vous pouvez utiliser du vernis à ongles.



- Tous les équipements doivent être contrastés par rapport à l'environnement :

- Poignées de porte
- Appareils d'électroménager et équipements
- Poubelles
- Meubles...

- Les interrupteurs et prises doivent être contrastés par rapport au mur.

Attention les autocollants ne sont pas acceptés



*Retirer les caches,
les mettre bien à plat sur un carton
les bomber avec de la peinture.
Bien laisser sécher et les repositionner.*

OU



*Peindre le contour de l'interrupteur
avec de la peinture.*



- Faire des notices simplifiées et en grands caractères (*Arial – Taille 16*) des appareils d'électroménager (*s'inspirer du modèle*) - Ces notices servent également aux étrangers.



- Le four et la plaque de cuisson doivent avoir des points en relief + des points d'intensité de chauffe.



Pastille en relief sur le bouton 0



*Repères réalisés avec un tube de pâte en relief
Vous pouvez aussi utiliser des gommettes en relief*

- Attention les plaques en tout tactile sont interdites. Dans ce cas, prévoir une plaque indépendante avec boutons.



Le mobilier :



- Les zones d'assises doivent avoir les dimensions suivantes :
 - Hauteur : entre 45 cm et 50 cm
 - Largeur d'assise mini : 40 cm

- Les tables doivent avoir les dimensions suivantes :
 - Hauteur mini : 70 cm (*pour pouvoir passer les jambes*) – Attention aux bandeaux sous les plateaux
 - Hauteur maxi : 80 cm
 - Profondeur mini : 40 à 50 cm
 - Largeur mini : 60 cm

- Veiller à laisser à minima 90 cm entre les meubles et une aire de rotation d'1,50 m.



Fortement recommandé : s'il y a une cheminée ou un poêle prévoir un pare feu.

**Pour plus d'informations
ou pour une visite conseil d'accessibilité (*gratuite*)**

Mme PINCHON Séverine
chn.severinefrancois@orange.fr

06 43 01 05 43